

Projet de loi 70 : Lettre ouverte au ministre François Blais

Montréal, le 21 septembre 2016

Projet de loi 70 : Le Ministre Blais doit trouver un terrain d'entente

Monsieur le Ministre Blais,

Voilà maintenant près d'un an que les débats entourant le projet de loi 70 et le programme Objectif emploi ont cours.

Alors que vous laissez planer le bâillon pour faire adopter cette réforme controversée de l'aide sociale, nous vous adressons aujourd'hui un ultime appel afin de signifier notre appui à la proposition qui vous a été faite lundi par la Coalition objectif dignité (COD) quant au programme Objectif emploi.

Ces ajustements, raisonnables et significatifs, assure selon nous au programme Objectif emploi davantage de gage de succès, respecte l'autonomie et la dignité des jeunes et ne risque pas d'appauvrir ceux et celles qui éprouvent plus de difficultés à suivre un programme.

Nous sommes d'accord avec vous lorsqu'il est question du manque d'accompagnement des jeunes assistés sociaux par les agents d'aide socioéconomique. Toutefois, si les agents manquent de levier pour rencontrer les jeunes et que ceux-ci sont parfois réticents à leur égard, c'est, d'une part, parce que votre ministère s'est privé lui-même de 25% de ses

ressources destinées à l'accompagnement, et, d'autre part, parce que cette déshumanisation des services à créer un gouffre entre l'institution et les jeunes, détruisant le fragile lien de confiance qui doit les unir. Qui plus est, les règles de gestions sont venues alourdir le travail de vos agents et ont rendu difficile la catégorisation des jeunes.

La COD propose d'accompagner les jeunes dès les premiers moments d'une demande d'aide sociale. Or nous croyons que cela permettrait de lancer un message d'ouverture aux jeunes, réduire le stress entourant une première demande et rétablir un lien positif entre les agents et les jeunes, plutôt que de renforcer un rapport de contrôle. Cette procédure a fait ses preuves par le passé et ne peut être que bénéfique lorsque viendra le temps pour les jeunes visés de s'engager dans un programme d'employabilité et de formation.

De plus, l'uniformisation des allocations de participation (260\$/mois) pour tous les volets du programme (emploi, formation, autres enjeux) permettrait de ne pas hiérarchiser les parcours des jeunes et de les soutenir équitablement en respectant leur rythme et leur choix. De cette façon, un ou une jeune pourra régler un problème de toxicomanie ou retourner à l'école sans perdre au change l'équivalent de deux épiceries par mois !

Nous croyons également nécessaire de donner la possibilité aux jeunes de se retirer du programme à tout moment ainsi que de prévoir des pénalités financières qui n'affectent pas le montant de base de l'aide sociale. Il nous semble qu'à ce stade des débats, la démonstration quant aux effets qu'auront les coupures sur le montant de base de 623\$/mois n'est plus à faire. Lutter contre la pauvreté, la criminalité et l'itinérance ne peut se faire par des mécanismes permettant de réduire le montant de survie des jeunes déjà largement en deçà du minimum requis pour couvrir les besoins de bases reconnus.

Mais même avec ces ajustements, tout ne sera pas réglé.

En effet, l'implantation d'une telle mouture du programme Objectif emploi ne saurait avoir l'impact espéré sans s'accompagner d'investissements massifs dans les ressources des Centres locaux d'emploi afin que votre ministère ait les moyens de ses ambitions. De plus, il sera nécessaire de s'attaquer au manque d'adaptabilité et de flexibilité des programmes actuels, ainsi que la faiblesse de l'offre de programmes destinés aux jeunes en situation de précarité.

Nous représentons 344 organisations intervenant directement auprès des jeunes, à savoir autant de maisons de jeunes, de groupes en travail de rue et de lutte au décrochage scolaire, d'écoles de la rue et d'Auberges du cœur qui visent en principe les mêmes objectifs que vous : permettre aux jeunes, à tous les jeunes, de prendre leur place dans la société québécoise.

Malgré notre vive opposition au projet de loi 70 et au programme Objectif emploi tels que vous l'avez proposé, nous croyons que des intersections peuvent exister entre nos préoccupations et vos objectifs.

Pouvons-nous tenter de trouver ensemble des solutions plus constructives ?

Il ne fait aucun doute pour nous que les propositions qui sont sur la table constituent un important pas en avant dans la résolution de l'impasse que représente le projet de loi 70.

Tristan Ouimet Savard, Coordonnateur au Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ)

Sylvie Norris, Directrice générale du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)

Mélanie Marsolais, Directrice du Regroupement des organismes

communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD)

Nicholas Legault, Directeur du Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ)

– 30 –

Renseignements :

Isabelle Gendreau

Cellulaire : 438-390-3985



COALITION INTERJEUNES

www.interjeunes.org

Les organismes membres de la Coalition Interjeunes sont : le Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ), le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ), le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ), le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD), le Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue (ROCQTR). Interjeunes représente plus de 344 organismes fréquentés par 370 000 jeunes partout au Québec.

L'action communautaire autonome jeunesse est composée de groupes qui travaillent au quotidien avec des milliers de jeunes en les impliquant dans leur communauté, en les éduquant à une citoyenneté active, en créant des liens entre les générations, en les appuyant et les accompagnant dans leur insertion sociale et économique. Nous croyons qu'il est important de reconnaître l'apport de ces groupes dans le développement social et économique du Québec, et ce, en leur attribuant la place qui leur revient.

Invitation-Conférence de presse de la Coalition Interjeunes

RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE : DES REGROUPEMENTS D'ORGANISMES JEUNESSE INTERPELLERONT LE PREMIER MINISTRE

Montréal, le 19 mai 2016 – Alors qu'on apprenait la semaine dernière en commission parlementaire les intentions de François Blais, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, quant aux champs d'intervention privilégiés par le programme Objectif emploi ainsi que les modalités des pénalités financières, six regroupements nationaux représentant 344 organisations intervenant directement auprès des jeunes interpellent le Premier ministre Philippe Couillard, responsable de la jeunesse, afin qu'il intervienne dans l'étude en cours du projet de loi 70.

Les organisations, membres de la [Coalition Interjeunes](#), invitent les médias à une conférence de presse au cours de laquelle elles présenteront les incohérences du programme Objectif emploi ainsi que leurs demandes au Premier ministre.

Date : le mardi 24 mai 2016

Heure : 10 h 00

Lieu : Parc Charles-S.-Campbell (devant le chalet, au centre du parc)

Rue Gareau (entre les rue Champlain et Alexandre-de-Sève) – entre la rue Ste-Catherine est et le boul. René-Lévesque est, Montréal, QC H2L 2V2

S'il pleut, nous serons au Centre communautaire St-Brigide, 1174, rue de Champlain

Des représentant-e-s des organisations suivantes seront présent-e-s sur place et disponibles pour des entrevues et pour répondre aux questions des journalistes :

- Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ)
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Regroupement des organismes communautaires de lutte au décrochage (ROCLD)
- Regroupement des écoles de la rue accréditées du Québec (RÉRAQ)

Renseignements :

Isabelle Gendreau

Cellulaire : 438-390-3985

Groupes:

- [Regroupement des Auberges du coeur du Québec](#)
-

Communiqué - Réforme de l'aide sociale : des regroupements d'organismes jeunesse réclament l'intervention du premier ministre

Montréal, le 24 mai 2016 – Dans le cadre de l'étude en cours du projet de loi 70, six regroupements nationaux représentant 344 organisations intervenant directement auprès des jeunes interpellent le Premier ministre Philippe Couillard, responsable de la jeunesse, afin qu'il intervienne auprès du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur François Blais. La semaine dernière en commission parlementaire, ce dernier a précisé ses intentions réglementaires quant aux pénalités ainsi que les trois champs d'intervention privilégiés par le programme Objectif emploi (emploi, formation, habiletés sociales). En réaction à ces précisions, les regroupements membres de la Coalition *Interjeunes* demandent au Premier ministre de retirer toutes dispositions du programme Objectif emploi imposant des coupures en deçà du montant de l'aide sociale et de s'assurer que l'accompagnement et les services offerts soient volontaires, respectent les aspirations des jeunes ainsi que l'autonomie des groupes déjà actifs sur le terrain.

Présents dans toutes les régions du Québec et offrant aux jeunes des milieux de vie, de l'hébergement, du soutien scolaire et de l'accompagnement par le travail de rue, les organismes soulignent quelques avancées dans le dossier, notamment le supplément de 260\$ accordé aux personnes effectuant un retour aux études. « Toutefois, précise Isabelle

Gendreau, du Regroupement des Auberges du cœur du Québec, le ministre Blais n'a toujours pas fait la démonstration que le caractère coercitif du programme Objectif emploi est la meilleure solution à privilégier ». Selon Mme Gendreau, « après plusieurs mois de délibération, il est temps que cesse ce dérapage et que le Premier ministre intervienne pour garantir que la réforme en cours n'appauvrisse pas davantage ceux et celles qui auront plus de difficultés à suivre le programme ». Rappelons que les pénalités prévues au programme Objectif emploi pourraient aller jusqu'à réduire l'aide sociale à 399\$/mois, ce qui représente le tiers du montant requis pour combler les besoins de base.

Pour Marie-Andrée Gauthier, du Regroupement des organismes communautaires de lutte au décrochage, « il est impératif de travailler en amont afin de prévenir le décrochage scolaire et d'augmenter l'offre des programmes de retour aux études, plutôt que de contraindre les jeunes à participer à des mesures déjà largement inadéquates et insuffisantes. Nous croyons que le programme devrait connaître et reconnaître les alternatives de formation », précise-t-elle.

En ce sens, Danielle Goulet, présidente du Regroupement des écoles de rue accréditées du Québec (RÉRAQ), rappelle au premier ministre que les Écoles de rue sont des lieux privilégiés de développement des habiletés sociales et de raccrochage scolaire. « En limitant la prime de 260\$ aux premiers demandeurs d'aide sociale, le programme Objectif emploi rate son coup en n'assurant pas un soutien au raccrochage scolaire à tous les jeunes dans le besoin, dont ceux qui sont déjà en formation », ajoute-t-elle. Du même souffle, Sylvie Norris, du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec, rappelle qu'« une multitude de groupes communautaires travaillent déjà avec succès et de façon volontaire avec ces jeunes pour les soutenir dans leur développement des habiletés sociales en vue d'une intégration en emploi et que ces groupes n'ont pas

d'entente cadre avec le gouvernement ».

La Coalition Interjeunes est grandement inquiète du sort qui sera réservé aux jeunes qui seront pénalisés et exclus du programme Objectif emploi. Tout en appuyant les revendications de la Coalition Objectif dignité, les regroupements demandent au premier ministre de rectifier la situation et d'assumer pleinement son rôle de responsable de la jeunesse.



– 30 –

Renseignements :

Isabelle Gendreau

Cellulaire : 438-390-3985
